

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL - PATRIE

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

VILLE DE NGAOUNDERE

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE

DIVISIONS DES SERVICES TECHNIQUES

BP : 62 NGAOUNDERE TEL : 22 25 17 99



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE –WORK- FATHERLAND

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE TONW

GENERAL SECRETARY

NGAOUNDERE CITY COUNCIL

TECHNICAL DIVISION

Email : cu_ngaoundere@yahoo.fr

DECISION N°015/2D/CUN/SG/DT/CIPM/ 2026 DU 14 OCT 2026
**PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CUN/DT/CIPM-
ROUTES/2026 DU 16/09/2026 POUR LES TRAVAUX D'EMBELLEMENT DU CENTRE URBAIN
DE LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA**
Financement : CUN ; EXERCICE 2026

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré (Maitre d'ouvrage),

- Vu** La constitution ;
- Vu** La Loi cadre n° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- Vu** La Loi n°96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois nos 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
- Vu** La Loi n°92/007 du 14 août portant Code de travail ;
- Vu** Le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;
- Vu** Le Décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés Publics ;
- Le Décret n° 2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2005/5155/PM du 30 novembre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics ;
- Vu**
- Vu** L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais des dossiers d'Appel d'Offres. ;
- Vu**
- L'Arrêté n° 143/CAB/PM du 29 août 2007 mettant en vigueur les dossiers types d'appel d'offres pour la passation des marchés ;
- Vu**
- Vu** L'Arrêté n°0069/MINEP du 08 Mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;
- La Circulaire n°001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

- Vu** La Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- Vu** La Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés publics ;
- Vu** La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Vu** La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** Circulaire n°00000006/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et autres entités Publiques, pour l'Exercice 2023
- Vu** Lettre Circulaire N°RS0001879/LC/MINFI du 31/12/2025 relative à l'exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026.

Considérant TRAVAUX D'EMBELLEMENT DU CENTRE URBAIN DE LA VILLE DE NGAOUNDERE

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – ETS GOLDEN ENTREPRISE BP : NGAOUNDERE ; Contribuable : P 077016601265 B RC : N°RC/NGA/2021/A/391 TEL : 670 65 69 66 E-mail : goizam@gmail.com; est attributaire du marché relatif AUX TRAVAUX D'EMBELLEMENT DU CENTRE URBAIN DE LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS GOLDEN ENTREPRISE BP : NGAOUNDERE ; Contribuable : P 077016601265 B RC : N°RC/NGA/2021/A/391 TEL : 670 65 69 66	81 296 800 (quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent) francs CFA	96 946 434 (quatre-vingt-seize millions neuf cent quarante-six mille quatre trente-quatre) francs CFA	03 (trois) MOIS

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./- Ngaoundéré, le 14 OCT 2026

LE MAIRE DE LA VILLE

Ampliations:

- ARMP/AD
- MINDEVEL/AD/
- DR/MINMAP/AD
- PREFET DE LA VINA
- CIPM/CUN
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES



Bobbo Salihou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL - PATRIE

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

VILLE DE NGAOUNDERE

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE

DIVISIONS DES SERVICES TECHNIQUES

BP : 62 NGAOUNDERE TEL : 22 25 17 99



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE –WORK- FATHERLAND

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE TONW

GENERAL SECRETARY

NGAOUNDERE CITY COUNCIL

TECHNICAL DIVISION

Email : cu_ngaoundere@yahoo.fr

COMMUNIQUE N°015/C/CUN/SG/CIPM-ROUTES DT/2026 DU

14 OCT 2026

PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AAONO/CUN/DT/CIPM-ROUTE/DT/2026 DU 16/09/2026 POUR LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DU CENTRE URBAIN DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA
Financement : CUN ; EXERCICE 2026

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré (Maitre d'Ouvrage)

Communique :

Par Décision N°015/D/CUN/CIPM-ROUTES/2026 du

14 OCT 2026

Est attribué à **ETS GOLDEN ENTREPRISE** BP : NGAOUNDERE ; Contribuable : P 077016601265 B
RC : N°RC/NGA/2021/A/391 TEL : 670 65 69 66 pour un montant et un délai de réalisation de 06 mois :

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS GOLDEN ENTREPRISE BP : NGAOUNDERE ; Contribuable : P 077016601265 B RC : N°RC/NGA/2021/A/391 TEL : 670 65 69 66	81 296 800 (quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent) francs CFA	96 946 434 (quatre-vingt-seize millions neuf cent quarante-six mille quatre trente-quatre) francs CFA	03 (trois) MOIS

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les 07 (sept) jours qui suivent**, auprès de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré pour l'entreprise en charge de l'établissement du Marché correspondant.

Ngaoundéré, le **14 OCT 2026**

LE MAIRE DE LA VILLE

Ampliations:

- - ARMP/AD
- MINDEVEL/AD/
- DR/MINMAP/AD
- PREFET DE LA VINA
- CIPM/CUN
- AFFICHAGE
- INTERESSÉ
- CHRONO/ARCHIVES



Bobbo Salihou